

Envoi par courriel et par courrier postal

Québec, le 22 septembre 2009

Madame Céline Dupont
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est
6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Questions et demandes d'information de la commission concernant le
*Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines,
Saint-Jean-de-Brébeuf et Kinnear's Mills*

Madame,

1. Dans le rapport complémentaire 2 il est proposé au promoteur de réaliser une étude de relation dose-réponse auprès des collectivités riveraines à la suite de la mise en service du parc pour évaluer les limites de bruit que les collectivités considèrent acceptables. 3ci répond qu'il n'est pas de son ressort de réaliser toutes études visant l'établissement d'une norme (PR5.2.1, p. 9).
 - Comment serait réalisée cette étude? De quelle façon pourrait-elle être utile au Ministère pour l'établissement d'un critère spécifique aux éoliennes ?
2. Certains décrets concernant des projets éoliens demandent que le suivi du climat sonore comporte des mesures permettant d'évaluer l'impact des sons de basse fréquence. Veuillez expliquer de quelle façon ce suivi doit être réalisé notamment au regard de la fréquence et des unités de mesure utilisées. Des résultats de suivi de parcs éoliens québécois sont-ils disponibles à ce sujet ? Qu'en est-il pour les infrasons ?
3. Selon certaines études, les décibels C permettraient de mieux refléter la perception de la gêne associée aux basses fréquences émises par les éoliennes. Qu'en pense le Ministère ?
4. Dans le sommaire du suivi d'exploitation de 2008 du parc éolien de l'Anse-à-Valleau, il est indiqué que « Les conclusions quant au suivi du climat sonore ne seront disponibles qu'au terme des campagnes de mesure et des sondages qui seront menés en 2009 » (DB14, p. 5). Selon les informations, la dernière mesure de suivi correspondait au sondage des résidents à l'été 2009.
 - Les résultats du suivi du climat sonore sont-ils disponibles ?

...2

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 29 septembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission